

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 7 juillet à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Montblanc, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 35 Suffrages exprimés : 25	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Christophe THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Jean-François COMBES, Christine ANTOINE, Claude GEISEN, Gilles DUCLOS, Laurence THOMAS, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Mesdames, Messieurs, Gérard ABELLA, Alain CARALP, Alexandra FUCHS, Bruno ENJALBERT, Pascale LAUGÉ, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Michel SUERE, Serge PESCE, Michel HERAIL, Gilles D'ETTORE, Didier BRESSON, conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Madame, Messieurs, Gérard BOYER, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Pierre POLARD, Christine PRADEL, conseillère et conseillers syndicaux.
23 JUIN 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Guy COMBES, Pierre CROS, Océane DELABERE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Valérie GONTHIER, Jacques LIBRETTI, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Phillipe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	
.....	
Délibération	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jordan DARTIER
N° 2015-17	OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU
Contrôle de légalité	<u>Rapporteur : Le Président</u> Conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2014-20 du Comité Syndical en date du 26 mai 2014 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la formulation d'avis dans le cadre des procédures d'urbanisme prévues au code de l'urbanisme, je vous rends compte des décisions prises récemment : <u>N° 15-B15 : Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du POS en PLU – COMMUNE DE LESPIGNAN :</u> A travers cette révision, la commune envisage de créer de nouvelles capacités d'accueil en logements et d'activités. Le projet repose sur la mobilisation foncière de 11.41 ha à vocation d'habitat, 10.83 ha à vocation économique et 1.11 ha à vocation d'équipement. → Avis favorable assortie d'une réserve La réserve porte sur la suppression en l'état du secteur I-AUE, « Extension projetée de la ZA de Viargue » afin de respecter l'orientation 4.2.4 du DOG qui ne prévoit pas cette extension à vocation commerciale sur la commune de Lespignan.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS

ICOSIUM – M3E – 9 rue d'Alger - 34500 Béziers

Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65

contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr

Accusé de réception en préfecture

034-253403455-20150707-2015DEL17-DE

Reçu le 21/07/2015

N° 15-B16 : Consultation préalable dans le cadre d'une mise en compatibilité du POS avec un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol – COMMUNE DE CORNEILHAN :

Il s'agit d'un projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 4,89 ha dont 3,14 ha sur la commune de Corneilhan.

→ **Avis favorable assortie d'une réserve**

La réserve porte sur le respect de l'orientation 1.3.4 du DOG. L'extension de la surface artificialisée impactée par le projet en dehors des espaces déjà artificialisés doit respecter la limite de 20 %.

N° 15-B17 : Consultation préalable dans le cadre d'une modification n°1 du PLU – COMMUNE D'ALIGNANT-DU-VENT :

La présente modification du PLU d'Alignan-du-Vent a pour objet d'intégrer les dernières évolutions règlementaires, modifier l'emplacement réservé n°5 et prendre en compte les observations de Monsieur le Sous-Préfet.

→ **Avis favorable**

N° 15-B18 : Consultation préalable dans le cadre d'une mise en compatibilité du POS pour l'implantation d'un projet de parc photovoltaïque – COMMUNE DE LEZIGNAN LA CÈBE :

L'objet de la procédure est de rendre le POS de Lézignan-la-Cèbe compatible avec la déclaration de projet visant à déclarer d'intérêt général du projet de centrale photovoltaïque du plateau de l'Arnet, d'environ 15,5 hectares, dont environ 12 hectares sur la commune de Lézignan-la-Cèbe.

→ **Avis favorable**

N° 15-B19 : Consultation préalable dans le cadre d'une révision allégée n°2 du PLU – COMMUNE DE GABIAN :

La présente révision allégée, remplaçant l'ancienne révision simplifiée, poursuit l'objectif de restaurer sur le chemin des Moulins des parcelles en zone U2. Les modifications portent sur le plan de zonage et de réservation.

→ **Avis favorable**

N° 15-B20 : Consultation préalable dans le cadre d'une demande d'une création d'un drive « E.LECLERC » – COMMUNE DE PEZENAS

La demande d'autorisation commerciale relative à la réhabilitation d'une friche commerciale pour la création d'un Drive nécessitant la création d'une surface de retrait des marchandises sur 168 m² et d'un espace d'accueil clients de 15,22m² soit un totale de 183,22m².

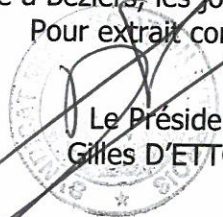
→ **Avis favorable**

N° 15-B21 : Consultation préalable dans le cadre d'une demande de création d'une surface commerciale « marché méditerranée» - COMMUNE DE BEZIERS :

Création d'un ensemble commercial composé de marché couvert comprenant 158 stands, 28 cellules commerciales et 18 cellules en mezzanine situé sur le quartier de la Devèze. Le marché couvert s'étend sur 4 378 m² de surface de vente. Le projet sera complété par 357 m² dédié à des restaurants.

→ **Avis favorable**

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,



Le Président,
Gilles D'ETTORE

Ref. 201503 Béziers-Levrault (1012)

N° 2015-17

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BITERROIS
ICOSIUM – M3E – 9 rue d'Alger - 34500 Béziers
Tél. : 04 99 41 36 20 - Fax : 04 99 47 00 65
contact@scot-biterrois.fr – www.scot-biterrois.fr

3/3

Accusé de réception en préfecture
034-253403455-20150707-2015DEL17-DE
Reçu le 21/07/2015

